

Direction des finances

Service du pilotage et de la qualité comptable

Toutes commissions

RAPPORT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 12 novembre 2020

OBJET : CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES AU TITRE DE L'ANNÉE 2020 DANS LE CADRE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE.

Mesdames, messieurs,

La paierie départementale a présenté pour l'année 2020 un montant des créances irrécouvrables pour un total 1 596 521,58 euros (1 142 421,66 euros au titre des admissions en non-valeur et 454 099,92 euros au titre des créances éteintes).

Le Département a pris en charge lors d'une première délibération (délibération n°2020-X-39 du 1er octobre 2020), une partie des créances irrécouvrables proposées à hauteur de 683 999,03 euros (229 899,11 euros au titre des admissions en non-valeur et 454 099,92 euros au titre des créances éteintes).

Suite au vote de la prochaine décision modificative le 12 novembre 2020, le Département a la possibilité d'annuler le solde actualisé au 1er octobre 2020 des admissions en non-valeur proposé par la paierie pour un montant de 912 508,27 euros (170 527,23 euros au titre des recouvrements infructueux et 741 981,04 euros au titre des débiteurs décédés).

Les créances éteintes du budget principal, ainsi que celle du budget assainissement, ont été acceptés lors de la délibération initiale.

Je vous propose en conséquence :

- D'ANNULER les créances à hauteur de 912 508,27 euros pour le budget principal ;



- DE PRÉCISER que les crédits à utiliser figurent au compte 6541.

Le président du conseil départemental

Stéphane Troussel



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

PAIERIE DÉPARTEMENTALE DE SEINE-SAINT-DENIS
1 AVENUE YOURI GAGARINE
93016 BOBIGNY CEDEX

**Direction générale des Finances publiques
Paierie Départementale de Seine-Saint-Denis**
1 avenue Youri Gagarine
93016 Bobigny Cedex
Téléphone : 01 48 96 11 00
Mél. : t0930900@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Jours et heures d'ouverture : de 9h à 12h et de 13h à 16h (sauf le jeudi fermé toute la journée)
Réception : (avec ou sans RDV)
Affaire suivie par : Sylvie Vallon el Kadri
Téléphone : 01 48 96 95 56
Réf. : CREANCES ANV 2020

LA PAYEUSE DEPARTEMENTALE DE
SEINE SAINT DENIS
AU
CONSEIL DEPARTEMENTAL
DE SEINE SAINT DENIS
124 RUE CARNOT

Bobigny, le 01/10/2020

Objet : Demande d'Admission de créances en non-valeurs (Budget 100).

Dans le cadre de la gestion comptable de 2020, il est demandé au Conseil Départemental de Seine Saint Denis d'admettre en non-valeurs, les créances des listes suivantes :

Admission en non-valeurs : les créances qui sont irrécouvrables dont l'origine peut se trouver dans la situation du débiteur (insolvabilité, disparition...) ou dans l'échec du recouvrement amiable (créance inférieure aux seuils des poursuites définis au plan local).

- Les créances dont les poursuites ont été infructueuses	170 527 , 23 €
- les créances dont les débiteurs sont décédés	741 981 , 04 €
Total des admissions en non-valeurs	912 508 , 27 €

Le Payeur Départemental
Sylvie Vallon el Kadri